

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-409

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 289 875 \$ ET UN EMPRUNT DE
2 289 875 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 20 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par (...) et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2023-409 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire effectuer les travaux de mise à niveau de la prise d'eau brute, selon l'estimé préparé et signé par Gabrielle Ridyard, ing., M. Sc et Nicolas martin, ing., M. Ing., incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimation détaillée datée du 14 mars 2023, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe « A ».

Les frais inhérents tel que décrit dans l'annexe « A » comprennent :

L'étude d'ingénierie d'un montant de 13 500 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute, tel que présenté dans la soumission de GBI Expert-Conseil, datée du 30 avril 2021 (Annexe « B ») ;

Les services professionnels d'un montant de 285 500 \$, tel que présentés dans la soumission de GBI Expert-Conseil, datée du 15 mars 2022 et signée par Nicolas Martin, ing. (Annexe « C ») ;

L'étude géotechnique, acceptée par le conseil municipal au prix de 14 810 \$ (résolution 2022-1209-291 en Annexe « D ») ;

Le contrôle qualitatif, estimé à 10 000 \$ par le département des travaux publics de la municipalité.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 289 875 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 289 875 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement (Annexe « E »).

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Avis de motion le 20 mars 2023.

Projet de règlement déposé le 20 mars 2023.

Règlement adopté en séance ordinaire le 3 avril 2023

Non soumis à l'approbation référendaire parce que subventionné à plus de 50% par la TECQ.

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le xx juin 2023.

Publié le xx juin 2023

Entrée en vigueur le xx juin 2023.

Mario Lasalle, Maire

Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier-trésorier



Municipalité de Crabtree
Mise à niveau de la prise d'eau brute
Dossier gbi : 12924-01

Date : Le 14 mars 2023

Coûts estimés	
1.0 Entrepreneur général	260 000,00 \$
2.0 Génie civil	
2.1 Nouvelle prise d'eau	594 100,00 \$
2.2 Travaux sur la prise d'eau existante	22 050,00 \$
3.0 Structure	27 700,00 \$
4.0 Architecture	49 116,00 \$
5.0 Mécanique de procédé	447 000,00 \$
6.0 Mécanique de bâtiment	30 250,00 \$
7.0 Électricité	113 300,00 \$
8.0 Automatisation et contrôles	88 400,00 \$
Sous-total (avant taxes) 1 631 916,00 \$	
Imprévus 10 %	163 191,60 \$
Sous-total (incluant les imprévus) 1 795 107,60 \$	
Frais indirects:	
Étude Ingénierie	13 500,00 \$
Étude géotechnique	14 810,00 \$
Ingénieurs	285 500,00 \$
Contrôle qualitatif (estimé)	10 000,00 \$
Sous-total (incluant les frais indirects) 2 118 917,60 \$	
Taxes nettes	105 681,02 \$
Sous-total (incluant les taxes nettes) 2 224 598,62 \$	
Frais de financement	65 276,64 \$
Grand total de l'estimation finale 2 289 875,26 \$	

Notes : Les estimations globales du coût des travaux préparées par nos professionnels sont émises au meilleur de leurs connaissances et tiennent compte des éléments relevant de la compétence professionnelle de nos ingénieurs. Elles sont basées sur des conditions de marché historiques pour un concept, un échéancier de construction et une évaluation des coûts de main-d'œuvre et de matériaux pour des projets comparables, le tout évalué au jour de l'estimation.

Nos professionnels ne peuvent être tenus responsables de tout écart dû à des conditions particulières qui dépassent les compétences professionnelles d'ingénierie ou qui dérogeraient à cet historique, tels la surchauffe du marché de la construction, la disponibilité des matériaux, la variation du taux de change, une situation de pandémie ou autrement.

gbi

Gabrielle Ridyard, ing., M. Sc.

/cb/mp

Nicolas Martin, ing., M. Ing.
Vice-président, Infrastructures et eau

Estimation finale

Municipalité de Crabtree
Mise à niveau de la prise d'eau brute

Date : Le 14 mars 2023

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0 Entrepreneur général					
1.1	Organisation de chantier		Forfaitaire		260 000,00 \$
Total article 1.0					260 000,00 \$
2.0 Génie civil					
2.1 Nouvelle prise d'eau					
2.1.1	Préparation du site et déboisement sélectif pour les travaux, incluant le décapage du couvert végétal		Forfaitaire		10 500,00 \$
2.1.2	Mesures de mitigation et pompage des eaux, incluant, sans s'y limiter, la mise en place et l'enlèvement après les travaux d'un système de batardeau, d'un rideau de turbidité, d'un rideau de bulles d'air, les barrières à sédiments, etc.		Forfaitaire		157 500,00 \$
2.1.3	Fouilles exploratoires		Forfaitaire		1 600,00 \$
2.1.4	Fourniture des services de plongeurs (provision)		Forfaitaire		52 000,00 \$
2.1.5	Bathymétrie détaillée du secteur des travaux		Forfaitaire		10 500,00 \$
2.1.6	Fourniture et installation du nouveau puits de pompage rectangulaire, de type SP-10000	1	Unité	100 000,00 \$	100 000,00 \$
2.1.7	Fourniture et installation d'un regard de type M-1200 à joint de caoutchouc, incluant le raccord à la conduite d'amenée existante	1	Unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2.1.8	Fourniture et installation de la conduite d'eau brute, PVC DR-18, 300 mm	5	m.lin.	750,00 \$	3 750,00 \$
2.1.9	Fourniture et installation de la conduite d'eau brute, PEHD DR-17, 300 mm, incluant l'empierrement de la partie de la conduite se trouvant dans le littoral	25	m.lin.	850,00 \$	21 250,00 \$



Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
2.1.10	Fourniture et installation de la base de béton pour la nouvelle crépine (crépine fournie et installée par mécanique de procédé)		Forfaitaire		55 000,00 \$
2.1.11	Fourniture et installation de blocs de lestage	4	Unités	4 000,00 \$	16 000,00 \$
2.1.12	Fourniture et installation de la conduite de refoulement vers l'usine, PVC DR-18, 200 mm	35	m.lin.	700,00 \$	24 500,00 \$
2.1.13	Fourniture et installation de la conduite d'air (hydroburst) vers l'usine, PEHD DR-11, 50 mm	60	m.lin.	300,00 \$	18 000,00 \$
2.1.14	Fourniture et installation de la conduite de remplissage vers l'usine, PVC SDR-21, 80 mm	35	m.lin.	500,00 \$	17 500,00 \$
2.1.15	Isolant rigide HI-60, 300 mm au-dessus des conduites	40	m.ca.	75,00 \$	3 000,00 \$
2.1.16	Remise en état du site suite aux travaux, incluant la revégétalisation de la berge et l'engazonnement		Forfaitaire		27 000,00 \$
2.1.17	Réfection des aires pavées incluant la fondation granulaire		Forfaitaire		21 000,00 \$
2.1.18	Réfection des aires en gravier		Forfaitaire		3 000,00 \$
2.1.19	Excavation et remblai pour tranchées électriques		Forfaitaire		5 000,00 \$
2.1.20	Protection et soutènement des utilités publiques en place		Forfaitaire		10 500,00 \$
2.1.21	Raccordement des conduites à l'usine existante		Forfaitaire		26 500,00 \$
Total article 2.1					594 100,00 \$
2.2 Travaux sur la prise d'eau existante					
2.2.1	Conduite d'aménée d'eau brute existante à abandonner et remplir de béton maigre		Forfaitaire		6 300,00 \$
2.2.2	Fourniture des services de plongeurs pour obstruction temporaire de la crépine existante		Forfaitaire		5 250,00 \$
2.2.3	Nettoyage, alésage et inspection télévisée (incluant rapport) de la conduite d'aménée existante		Forfaitaire		10 500,00 \$
Total article 2.2					22 050,00 \$

Art.	Description	Qte	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
3.0 Structure					
3.1	Toit en bois	23	m ²	300,00 \$	6 900,00 \$
3.2	Murs de maçonnerie porteuse	52	m ²	400,00 \$	20 800,00 \$
Total article 3.0					27 700,00 \$
4.0 Architecture					
4.1	Enveloppe extérieure		Forfaitaire		34 250,00 \$
4.2	Toiture		Forfaitaire		12 496,00 \$
4.3	Finitions intérieures		Forfaitaire		2 370,00 \$
Total article 4.0					49 116,00 \$
5.0 Mécanique de procédé					
5.1	Démantèlement des pompes existantes et désaffectation du puits de pompage existant		Forfaitaire		27 000,00 \$
5.2	Fourniture et installation de la tuyauterie et accessoires		Forfaitaire		26 000,00 \$
5.3	Fourniture et installation d'une nouvelle pompe d'eau brute et installation de la pompe existante fournie par la Municipalité		Forfaitaire		95 000,00 \$
5.4	Fourniture et installation de la crépine et du système de nettoyage à jet d'air pour la nouvelle crépine		Forfaitaire		126 000,00 \$
5.5	Fourniture et installation des équipements de sécurité, incluant les garde-corps amovibles et adaptateurs de plancher pour potence		Forfaitaire		16 000,00 \$
5.6	Fourniture et installation des vannes murales avec cabestans, volants et tiges montantes		Forfaitaire		52 000,00 \$
5.7	Fourniture et installation des vannes et accessoires		Forfaitaire		42 000,00 \$
5.8	Fourniture et installation des métaux ouvrés incluant échelle, trappe d'accès et potence de plancher		Forfaitaire		42 000,00 \$
5.9	Fourniture et installation de l'instrumentation		Forfaitaire		16 000,00 \$
5.10	Essais et mise en service		Forfaitaire		5 000,00 \$
Total article 5.0					447 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
6.0 Mécanique de bâtiment					
6.1	Ventilation		Forfaitaire		21 250,00 \$
6.2	Régulation automatique		Forfaitaire		9 000,00 \$
Total article 6.0					30 250,00 \$
7.0 Électricité					
7.1	Démantèlement		Forfaitaire		2 100,00 \$
7.2	Modifications à la distribution existante		Forfaitaire		16 800,00 \$
7.3	Câbles et conduits		Forfaitaire		27 000,00 \$
7.4	Démarrateurs progressifs et magnétiques		Forfaitaire		37 000,00 \$
7.5	Distribution et service dans le poste d'eau brute		Forfaitaire		20 000,00 \$
7.6	Raccordement des équipements d'autres spécialités		Forfaitaire		7 800,00 \$
7.7	Essais et mise en service		Forfaitaire		2 600,00 \$
Total article 7.0					113 300,00 \$
8.0 Automatisation et contrôles					
8.1	Fourniture et installation d'un panneau de contrôle, incluant l'automate et tous les éléments de contrôle		Forfaitaire		36 000,00 \$
8.2	Raccordement de contrôles		Forfaitaire		10 500,00 \$
8.3	Programmation de l'automate du panneau de contrôles et de l'interface homme-machine en façade du panneau de contrôles		Forfaitaire		7 800,00 \$
8.4	Intégration du système d'eau brute au système de supervision existant		Forfaitaire		6 300,00 \$
8.5	Fourniture, installation et raccordement d'un système de télémetrie entre l'eau brute et l'usine		Forfaitaire		10 000,00 \$
8.6	Essais, mise en service et divers travaux		Forfaitaire		12 000,00 \$
8.7	Documentation		Forfaitaire		3 200,00 \$
8.8	Formation		Forfaitaire		2 600,00 \$
Total article 8.0					88 400,00 \$



ANNEXE B



Municipalité de Crabtree

Extrait de procès-verbal d'une séance
du conseil de la municipalité de Crabtree

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE TENUE LE 3 MAI 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE, À 19 H , ET Y SONT PRÉSENTS, FORMANT AINSI QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR MARIO LASALLE :

**DANIEL LEBLANC
AUDREY DESROCHERS
ANDRÉ PICARD
SYLVIE FRIGON
JEAN BROUSSEAU
CLAUDE LAPORTE**

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PAR VISIOCONFÉRENCE, PIERRE RONDEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE.

2021-0305-201

OFFRE DE SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE (23-050-00-444)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire examiner les solutions possibles pour améliorer l'efficacité du pompage de l'eau brute et régler les problèmes actuels liés au blocage de la conduite (sable, frasil, débris, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *GBI Experts-Conseils*, signée par Nicolas Martin, ing. M. ING, et datée du 30 avril 2021, concernant l'étude de vétusté et des scénarios de la mise à niveau de la prise d'eau brute de la station de production d'eau potable, pour la somme de 15 521,63 \$ incluant les taxes.

QUE cette somme soit prise **à même le fonds général** et qui lui, sera remboursé à même le règlement d'emprunt décrétant ces travaux lorsqu'il aura reçu toutes les autorisations requises ;

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme

ce 5 mai 2021


Secrétaire-trésorier



Montréal, le 30 avril 2021

Monsieur Martin Blouin
Responsable du traitement des eaux
Municipalité de Crabtree
111, 4^e avenue
Crabtree (Québec) J0K 1B0

☎ 450 754-2525
✉ mblouin@crabtree.quebec

Projet :	Étude de vétusté et des scénarios de la mise à niveau de la prise d'eau brute de la station de production d'eau potable
Propriétaire du site :	Municipalité de Crabtree
Objet :	Proposition de services et d'honoraires professionnels en traitement des eaux
Dossier gbi :	21-0600

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre proposition de services et d'honoraires professionnels pour les services d'ingénierie en traitement des eaux pour une étude de vétusté et des scénarios pour la mise à niveau de la prise d'eau brute de la station de production d'eau potable à la municipalité de Crabtree.

1. Description du mandat

La station de production d'eau potable s'approvisionne en eau brute dans la rivière Ouareau par une prise d'eau brute et un poste de pompage d'eau brute qui se trouve dans la station. L'aménagement de la prise d'eau existante n'est pas optimal et fait en sorte qu'il y a un entrainement du sable, des problèmes de frasil et des problèmes de blocage par les feuilles et le débris. L'objectif principal de cette étude est de proposer des scénarios possibles pour régler cette problématique.

2. Ressources proposées

- | | |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------|
| ■ M. Nicolas Martin, ing., M. Ing. | Directeur du projet |
| ■ Mme Claudia Rebohle, ing., M. Sc. A. | Ing. en mécanique de procédé
Chargée de projet |
| ■ M. Olivier Fréchette, ing. | Ingénieur en génie civil |

3. Services professionnels visés

- Une (1) visite du site;
- Collecte des informations pertinentes;
- Analyse des intrants (plans, rapports antérieurs, etc.);
- Production d'un historique des modifications apportées à la prise d'eau;
- Analyse de la performance de la prise d'eau brute et de la conduite d'amenée en fonction des règles de l'art pour ces types d'ouvrages;
- Évaluation de l'état des équipements de la station de pompage d'eau brute;
- Évaluation de deux (2) scénarios pour l'aménagement d'une nouvelle prise d'eau;
- Analyse des solutions possibles pour régler les problèmes d'entraînement du sable, du frasil en hiver et des feuilles et du débris en périodes estivale et automnale;
- Description des méthodes de construction préconisées;
- Préparation de deux (2) croquis pour les disciplines de génie civil et mécanique de procédé (coupe et vue en plan);
- Estimation budgétaire (classe D ± 25 %) pour chacun des scénarios analysés;
- Préparation d'un rapport d'étude complet incluant nos conclusions, nos recommandations et un échéancier des étapes subséquentes à l'étude préliminaire;
- Liste des autorisations et des études complémentaires nécessaires (étude floristique-faunique, étude géotechnique, etc.);
- Présentation du rapport à la Municipalité.

Être où le génie sera.



4. Liste des biens livrables par *gbi*

- Rapport d'étude complet en versions préliminaire et finale.

5. Services et travaux d'ingénierie non-inclus (exclus du mandat actuel)

Bien que nous soyons disponibles pour vous accompagner dans d'autres volets d'ingénierie, les services suivants ne sont pas inclus dans notre mandat. Toutefois, ils pourront être réalisés, à votre demande, selon la méthode de rémunération à taux horaire, ou selon une entente forfaitaire ou d'une entente distincte avec le Client.

- Relevés bathymétriques et topographiques;
- Frais d'analyses de laboratoire.

6. Honoraires professionnels

Pour la réalisation des services de base, nous vous proposons des honoraires forfaitaires de **13 500,00 \$, incluant dépenses applicables, mais excluant les taxes.**

Service en ingénierie	Mode de rémunération ¹	Honoraires
1. Préparation de l'étude	Forfaitaire	8 500,00 \$
2. Estimation préliminaire des coûts	Forfaitaire	2 500,00 \$
3. Préparation des dessins / croquis	Forfaitaire	2 500,00 \$
Sous-total (avant taxes)		13 500,00 \$

¹ F=Forfait, H= Horaire, % = Pourcentage, U= Unité

7. Échéancier proposé

- À déterminer avec les responsables de la Municipalité au début du mandat.

Être où le génie sera.



8. Dépenses

- À moins d'indication contraire aux présentes, les déplacements seront facturés en surplus, au tarif horaire de la ressource plus les frais de kilométrage établis à 0,60 \$/ km.
- Les copies supplémentaires de plans seront facturées au contrat, plus 15 % de frais d'administration
- Les dépenses internes applicables à ce mandat incluant le courrier, la reprographie, les essais en laboratoire et/ou d'autres frais similaires, tels que l'engagement de sous-traitant, seront facturées au coût réel majoré d'un frais d'administration de 15 %.

9. Modalités de paiement

Le Client paiera à l'ingénieur les honoraires et les frais remboursables établis dans la présente proposition sur la base d'une facturation mensuelle.

10. Conditions générales

Les conditions générales de la lettre de proposition sont détaillées à l'« **Annexe A conditions générales** » laquelle annexe fait partie intégrante de la présente.

La réussite de ce projet est importante pour **gbi**. Nous avons donc mis en place une équipe ayant les connaissances nécessaires afin de réaliser ce projet selon vos attentes, dans le respect du budget et de l'échéancier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Être où le génie sera.



La présente proposition est valide pour une période de soixante (60) jours.

gbi

Nicolas Martin, ing., M. Ing.
Directeur - Traitement des eaux
/cr/cb

c.c. M. Mario Filion, ing., Directeur, Infrastructure et Transport - GBI

Être où le génie sera.



Confirmation de mandat

À la réception du présent document signé par vous, **gbi** entreprendra de réaliser le mandat décrit ci-dessous :

Description du mandat

Voir proposition d'honoraires professionnels numéro **21-0600** en date du 30 avril 2021.

Services professionnels en ingénierie concernant l'étude de vétusté et des scénarios de la mise à niveau de la prise d'eau brute de la station de production d'eau potable

Autorisation

La description du mandat à réaliser est conforme à nos attentes et nous autorisons **gbi** à procéder selon le montant d'honoraires indiqué.

Par : _____ Le : _____

Monsieur Martin Blouin

Responsable du traitement des eaux

Pour : Municipalité de Crabtree

Facturer à : Bon de commande no _____ (si disponible).

****Toute émission de chèques ou de bon de commande doit être faite à l'ordre de GBI EXPERTS-CONSEILS INC.****

S.v.p., veuillez nous retourner le présent document signé par courriel au : dda@gbi.ca



« Annexe a : conditions générales »

1. L'Ingénieur est responsable des services d'ingénierie relevant de sa discipline et n'est pas responsable des défauts de fonctionnement ou de fabrication d'équipements, de matériaux ou de fournitures spécifiés ou recommandés de bonne foi par l'Ingénieur. L'Ingénieur ne peut être tenu responsable pour les travaux et rapports d'experts ou de laboratoires indépendants.
2. L'Ingénieur ne sera pas responsable des délais causés par le Client, ses entrepreneurs ou fournisseurs, ou par des ajouts, ou modifications du Client ou de tiers.
3. L'Ingénieur interprète les codes du bâtiment et les règlements de construction tels qu'ils s'appliquent au projet au moment de la conception et au meilleur de ses compétences. Le Client paiera l'Ingénieur pour les services supplémentaires de l'Ingénieur requis pour assurer la conformité des travaux à des ajouts, changements ou interprétations qui modifient les codes ou règlements.

Surveillance

4. Le service de surveillance durant la construction, fourni par l'Ingénieur est par échantillonnage et selon une obligation de moyens, il exclut la surveillance de l'exécution des travaux et à moins d'indication contraire se limite aux travaux observés durant la prestation de surveillance et mentionnés au rapport de visite;
5. L'Ingénieur n'est pas responsable de l'exécution du contrat de construction. Les sous-traitants, experts ou tout autre entrepreneur du Client sont seuls responsables de l'exécution, de la qualité, de l'échéancier et des coûts de leurs travaux.
6. L'Ingénieur n'est pas responsable du signalement, de l'évaluation, de la manutention, de l'élimination ou de toute conséquence de la présence de matières dangereuses sur le lieu des travaux.
7. À moins de mandats d'analyse et d'évaluation spécifique accordés à l'Ingénieur par le Client, la performance et la conformité des produits prototypes et des produits équivalents proposés par le Client ou par ses entrepreneurs sont exclus de la responsabilité de l'Ingénieur et ce, nonobstant toute acceptation ou prise de connaissance du produit équivalent par l'Ingénieur.

Responsabilités du Client

8. Le Client doit, en début de mandat, aviser l'Ingénieur par écrit de toutes ses exigences relatives au projet, incluant le budget du projet et les contraintes de temps du Client.
9. Le Client doit obtenir les approbations, licences et permis requis d'instances municipales, gouvernementales ou autres ayant autorité sur le projet de manière à ne pas retarder la prestation des services par l'Ingénieur.

10. Si le Client manque, d'une manière importante, à ses obligations en vertu de la présente convention, les manquements incluant, mais sans y être limités, le non-paiement des honoraires et frais remboursables de l'Ingénieur, l'Ingénieur doit aviser le Client que le manquement doit être corrigé. Si le Client ne corrige pas le manquement dans les 15 jours suivant la réception d'un tel avis, l'Ingénieur peut mettre fin à la présente convention de services d'ingénierie. Le cas échéant, le Client doit promptement payer les honoraires et frais remboursables de l'Ingénieur et qui sont impayés à la date de la résiliation, plus les frais de résiliation, sans affecter tout autre droit ou recours de l'Ingénieur.
11. À moins de disposition contraire aux présentes et nonobstant les présomptions de responsabilité de l'article 2118 du Code civil du Québec, compte tenu des principes de proportionnalité et des circonstances de la conclusion de la présente entente, le Client convient de limiter les dommages-intérêts pouvant être réclamés au montant des honoraires spécifiques au service mis en cause pour invoquer une éventuelle responsabilité de l'Ingénieur.
12. La responsabilité du Client ou de l'Ingénieur relativement à toute réclamation que l'un pourrait avoir envers l'autre est limitée à des dommages directs, et aucune des parties ne sera responsable de pertes ou dommages indirects (par exemple, mais sans limiter ce qui suit, des réclamations pour perte de bénéfices, de revenus, de production, d'occasions d'affaires, de contrats ou d'opportunités, ou de coûts d'investissement ou de financement accrus, incluant les frais généraux) encourus par l'autre partie.
13. Aucune condition ou limitation, ajoutée sur un avenant bon de commande, addenda ou autrement ne saurait modifier les présentes sans mention explicite de cette condition ou limitation à même le présent document et sans la signature expresse des parties aux présentes.
14. Toute facture non payée après un délai de 30 jours de son émission porte intérêt au taux de 1,5 % par mois, soit un taux de 18 % sur une base annuelle.
15. Toutefois, lorsqu'une partie de la facture est contestée par le Client, ce dernier doit quand même payer, dans ce même délai, la partie non contestée de cette facture. Tout montant contesté et faisant l'objet d'une retenue par le Client portera intérêt selon les mêmes modalités qu'une facture impayée s'il s'avère par la suite que la contestation est non fondée.

Initiales	



Municipalité de Crabtree

Extrait de procès-verbal d'une séance
du conseil de la municipalité de Crabtree

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE TENUE LE 4 AVRIL 2022 À 19H00, AU CENTRE GERVAIS-DESROCHERS SITUÉ AU 59, 16E RUE, LIEU EXCEPTIONNEL REQUIS POUR RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE. Y SONT PRÉSENTS, FORMANT AINSI QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR MARIO LASALLE :

ISABEL DESROCHERS
ÉTIENNE DUPUIS
VÉRONIQUE PAYETTE
PASCALE DUPAUL
SYLVIE FRIGON
CLAUDE LAPORTE

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PIERRE RONDEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE.

2022-0404-141

SOUSSIONS POUR UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE (23-050-00-444)

Le Conseil prend connaissance de l'unique soumission relative aux services professionnels à la suite de l'appel d'offres publique pour la mise à niveau de la prise d'eau brute :

Nom du soumissionnaire	Formule de pointage (Pointage intérimaire + 50) X 10 000 / Prix soumissionné	Pointage
GBI Experts-Conseils	(100 + 50) X 10 000 / 328 253,63 \$	4,56

Sur proposition de Véronique Payette il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de GBI Experts-Conseils, au prix de 328 253,63 \$ taxes incluses, laquelle est l'unique soumission reçue, tout en étant conforme.

QUE les crédits disponibles soient pris **au fonds général** qui lui, sera remboursé par un règlement d'emprunt lorsque toutes les approbations nécessaires auront été obtenues.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme

Ce

6 avril 2022

Pierre Rondeau
Greffier-trésorier

Annexe 3 – Bordereau de soumission

Je/nous soussigné(s), ayant pris toutes les informations nécessaires à la préparation de la présente soumission, offre/offrons, à la municipalité de Crabtree, de lui fournir le contrat faisant l'objet de la présente soumission, pour le montant total ci-dessous mentionné; lequel montant comprend toutes les taxes applicables et détaillé aux pages suivantes :

328 253,63 _____ \$
Prix soumis, incluant les taxes

GBI EXPERTS-CONSEILS INC.

Raison sociale

136, rue Marguerite-Bourgeoys, Joliette (Québec) J6E 4C1

Adresse

514 384-4222

514 383-6017

Téléphone

Télécopieur

dda@gb.ca

Courriel

NICOLAS MARTIN, ING., M.ING.

Signataire autorisé (En lettres moulées)


Signature

15 mars 2022

Date

Addenda(s) reçu(s) (s'il y a lieu) :

Addenda

ADDENDA #1

Date

14 février 2022

ADDENDA #2

23 février 2022

ADDENDA #3#

8 mars 2022

Le soumissionnaire s'engage à effectuer les travaux décrits au document d'appel d'offres à titre de conseiller professionnel pour le projet de réfection de la *Mise à niveau de la prise d'eau brute de la station de production d'eau potable à Crabtree* détaillé comme suit :

1. Travaux préparatoires (forfait) :	<u>30 000,00 \$</u>
2. Relevé bathymétrique fin 50 mètres en aval de la prise d'eau actuelle à 50 mètres en amont de la prise d'eau sur une largeur de 50 mètres vers le centre de la rivière (forfait) :	<u>12 000,00 \$</u>
3. Inspection télévisuel de la conduite d'eau brute existante par caméra (forfait) :	<u>16 000,00 \$</u>
4. Relevés techniques, conception des plans et devis pour soumission et construction (génie civil et mécanique), estimation, ouverture de soumission et recommandation au Conseil municipal (forfait) :	<u>90 000,00 \$</u>
5. Conception des plans et devis architecture du bâtiment au-dessus du puits d'eau brute, estimation (forfait) :	<u>16 000,00 \$</u>
6. Présentation des demandes d'autorisation aux différents ministères (forfait).	<u>25 000,00 \$</u>
7. Surveillance bureau du ou des ingénieurs chargés du projet incluant le secrétariat et les frais directs et indirects (forfait) :	<u>40 000,00 \$</u>
8. Surveillance terrain pour la partie des travaux de génie civil, par un technicien en génie civil incluant tous les autres frais directs et indirects afférents au mandat tel que les frais de transport, communications, papeterie, etc. ainsi que les heures supplémentaires (taux horaire) :	
	350 heures x <u>105,00 \$/h = 36 750,00 \$</u>

9. Surveillance partielle d'une durée variable au site des éléments mécanique, électrique et architecture, par un technicien formé dans le domaine respectif incluant tous les autres frais directs et indirects afférents au mandat, tel que les frais de transport, communications, papeterie, etc. ainsi que les heures supplémentaires (taux horaire):

150 heures x 115,00 \$/heure = 17 250 \$

10. Production de plans finaux (tels que construit) ainsi que tous les autres documents pertinents pour le bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux, tel que les procéduriers ou dessins d'atelier, etc (forfait) . :

2 500,00\$

Total	<u>285 500,00</u> \$
TPS 5%	<u>14 275,00</u> \$
TVQ 9.975%	<u>28 478,63</u> \$
Grand total	<u>328 253,63</u> \$ ✓

Signature :



Date : 15 mars 2022

**CETTE PAGE DOIT ÊTRE MISE DANS L'ENVELOPPE 2 SÉPARÉE
PORTANT LA MENTION « HONORAIRES PROFESSIONNELS ».**



Municipalité de Crabtree

Extrait de procès-verbal d'une séance
du conseil de la municipalité de Crabtree

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022 À 19H00, À LA SALLE DU CONSEIL, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES, SITUÉE AU 111, 4E AVENUE. Y SONT PRÉSENTS, FORMANT AINSI QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE SUPPLÉANT, MADAME PASCALE DUPAUL :

ISABEL DESROCHERS
ÉTIENNE DUPUIS
VÉRONIQUE PAYETTE
SYLVIE FRIGON
CLAUDE LAPORTE

EST ABSENT :
MARIO LASALLE

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PIERRE RONDEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE.

2022-1209-291

MANDAT À UNE FIRME POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RELATIVE AU PROJET DE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE (23-050-00-444)

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service CRBM-22020071 de *Les Services EXP* préparée par monsieur Luc Bergeron le 12 août 2022, au prix de 17 027,80 \$ taxes incluses, pour l'étude géotechnique relative au projet d'installation d'une nouvelle prise d'eau brute.

QUE les crédits disponibles soient pris au fonds général qui lui, sera remboursé par un règlement d'emprunt lorsque toutes les approbations nécessaires auront été obtenues.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme

Ce

14 septembre 2022


Greffier-trésorier

ANNEXE E



Municipalité (code géographique) : Crabtree (61013)
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1161013

N° de version : 1

État du dossier : Redaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	4 034
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	1 008 500 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	2 038 997 \$
Total des investissements à réaliser	3 047 497 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	125 375 \$	0 \$	125 375 \$
2023-2024	1 744 000 \$	0 \$	1 744 000 \$
Total	1 869 375 \$	0 \$	1 869 375 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	169 622 \$	0 \$	169 622 \$
Total	169 622 \$	0 \$	169 622 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	125 375 \$	0 \$	125 375 \$
2023-2024	1 913 622 \$	0 \$	1 913 622 \$
Total	2 038 997 \$	0 \$	2 038 997 \$

Bilan des investissements prioritaires	
Investissements prioritaires prévus et réalisés	2 038 997 \$
Montant de la contribution gouvernementale	2 038 997 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Municipalité (code géographique) : Crabtree (61013)
 Programme : TECO 2019-2023

État du dossier : Redaction

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux								Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			Total		
	Mise à niveau de la prise d'eau brute	410, 1ere Avenue, Crabtree	0 \$	0 \$	0 \$	125 375 \$	1 654 000 \$				1 779 375 \$	
	Station de pompage C	Coin 1re avenue et 8e rue	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	90 000 \$				90 000 \$	
	Sous-totaux par type											
	Approvisionnement en eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	125 375 \$	1 654 000 \$				1 779 375 \$	
	Collecte et interception des eaux usées et pluviales		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	90 000 \$				90 000 \$	
	Total		0 \$	0 \$	0 \$	125 375 \$	1 744 000 \$				1 869 375 \$	



Municipalité (code géographique) : Crabtree (61013)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Rédaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1161013
N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Municipalité (code géographique) : Crabbtree (61013)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Rédaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1161013
N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

État du dossier : Rédaction

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total			
	*Système de réfrigération à l'aréna	275, 1 ^{re} Avenue, Crabtree	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	169 622 \$	169 622 \$		
	Sous-totaux par type										
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	169 622 \$	169 622 \$		
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	169 622 \$	169 622 \$		
	Total										



Municipalité (code géographique) : Crabbree (61013)
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1161013
N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

État du dossier : Redaction

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ.



Pierre Rondeau <prondeau@municipalitecrabtree.qc.ca>

Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe

1 message

tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca <tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca>
À : prondeau@crabtree.quebec

8 juillet 2021 à 07:58



Québec, le 8 juillet 2021

Pierre Rondeau
Directeur général
Municipalité de Crabtree
111, 4e Avenue
Crabtree (Québec) J0K1B0

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à la correspondance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation transmise le 7 juillet à votre Municipalité, visant à lui confirmer un montant additionnel de 372 819 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023.

La nouvelle enveloppe financière de la Municipalité, au montant de 2 038 997 \$, est déjà disponible au service en ligne TECQ 2019. Si une programmation de travaux, partielle ou complète, a déjà été transmise et approuvée par le Ministère, une programmation révisée accompagnée d'une résolution municipale devra être transmise au Ministère afin de pouvoir utiliser ce montant additionnel. Ce montant peut être affecté à des nouveaux travaux ou à des travaux déjà réalisés pour lesquels l'enveloppe initiale ne permettait pas de couvrir la totalité des coûts.

Les versements associés à ce montant additionnel seront effectués au cours des trois dernières années de versement du programme, soit à compter du 15 mars 2022.

Les modalités du programme demeurent inchangées. Les travaux doivent donc être réalisés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2023 et doivent respecter l'ordre de priorité établi au programme.

Pour de plus amples renseignements concernant le programme TECQ 2019-2023, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Direction générale des infrastructures

Ministère des Affaires municipales et

de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 2^e étage, aile Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.



Joanie Lagarde <jlagarde@municipalitecrabtree.qc.ca>

Fwd: Crabtree (61013) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

1 message

Pierre Rondeau <prondeau@crabtree.quebec>

6 septembre 2022 à 14:25

À : Joanie Lagarde <jlagarde@crabtree.quebec>, Christian Gravel <cgravel@crabtree.quebec>, Marie-Pascale Fiset <mpfiset@crabtree.quebec>



Pierre Rondeau
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Crabtree
111, 4e Avenue, Crabtree (Qc) J0K 1B0
☎ (450) 754-3434 poste 226
📠 (450) 754-2172

Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser sur-le-champ, détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.

----- Forwarded message -----

De : <portail@mamh.gouv.qc.ca>

Date: mar. 6 sept. 2022 à 10:58

Subject: Crabtree (61013) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

To: <prondeau@crabtree.quebec>

Pierre Rondeau
Directeur Général
Crabtree
111, 4e Avenue
Crabtree (QC) J0K 1B0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 6 septembre 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation sera disponible prochainement à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE AU PRÉSENT COURRIEL. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère ou à communiquer avec nous à l'adresse : tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca

Meilleurs salutations,

La Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

